

L'IDENTITÉ DE LA FRANCE, UNITÉ ET DIVERSITÉ

Introduction

Loin d'être évidente, l'unité française cache des milliers de France ancrées dans le sol, dans les diverses constructions, dans les institutions, dans la vie des hommes... Devant cette diversité, on peut se demander quel destin, « quelle poussée psychique aura porté la France à remplir ce territoire qui la contient : l'espace gaulois » car telle est la France : « une et *divisible* » (F. Braudel). L'identité de la France est incompréhensible si on ne la replace pas dans le temps long de l'histoire, si l'on ne cherche pas des rapports avec des réalités profondes. Si les auteurs, de Michelet à Braudel, ont voulu voir une « exception française », un « miracle » géographique français – images aujourd'hui dépassées –, la problématique d'une France unie et diverse reste pertinente pour saisir l'identité de ce pays. Mais sur quoi s'est appuyée l'émergence de la conscience d'une France unie, malgré sa diversité ? Comment a émergé la conscience « nationale » française ? Comment appréhender l'identité française ?

Phrase-plan

- I Alors que l'espace français est composé de territoires géographiques divers dont l'identité est réaffirmée aujourd'hui, mais qui ont été marqués différemment par l'histoire linguistique et par la Révolution de 1789...
- II La France forme aussi *un* territoire conquis et unifié par les rois, réorganisé à la Révolution et *une* nation, « refondée » en 1789, consolidée sous la III^e République, mais qui s'articule à des particularismes

Sujet

I. L'espace français est composé de territoires géographiques divers dont l'identité est réaffirmée aujourd'hui et qui ont été marqués différemment par l'histoire linguistique et par la Révolution de 1789...

A. Des territoires géographiques divers dont l'identité est réaffirmée aujourd'hui

1. Des territoires géographiques divers...

L'aire géographique de la France présente une variété de pays et de paysages (pays de bocage ou de champs ouverts, littoraux...), de climats (océanique, méditerranéen, semi-continentale, montagnard), de reliefs (plaines, vallées, montagnes), d'organisation du peuplement (hameaux, villages, bourgs, villes), et de patrimoine (monumental et naturel), qui en fait longtemps un « miracle géographique » (F. Braudel) où se sont enracinés *les* Français. Les guides touristiques témoignent aujourd'hui de la richesse patrimoniale des campagnes et des villes françaises.

2. ...dont l'identité est réaffirmée au XXI^e siècle

Les Français semblent attachés à leur région d'origine dont ils aiment réinvestir l'identité, par exemple en s'appuyant sur des formes symboliques comme les fêtes ou autres manifestations culturelles locales (festnoz bretons, ferias du Sud-Ouest, carnivals de Nice ou Dunkerque, braderie de Lille, fête du 8-Mai à Orléans...). Tous les patrimoines régionaux matériels et immatériels (paysages, monuments, métiers, habitats, traditions orales) sont également réinvestis et mis en valeur pour leur intérêt mémoriel et ethnographique (écomusée de Marquèze-Landes créé en 1969, écomusée du Creusot en 1973...) et touristique (marketing régional).

B. Des territoires marqués différemment par l'histoire linguistique et par la Révolution de 1789

1. La France présente à l'origine une mosaïque de langues régionales et de dialectes

Historiquement le territoire français oppose deux aires linguistiques aux limites incertaines : au Nord, les langues d'oïl (le francien, l'angevin, le bourguignon, le gallo, le picard, l'orléanais, le tourangeau...), au Sud les langues d'oc (le provençal, l'auvergnat, le gascon...) qui recoupent deux civilisations, même si au-delà de ces deux aires, c'est chaque village qui revendique sa particularité. En bref, au Nord, le francien et l'orléanais,

dont les aires correspondaient à celle du pouvoir politique, ont été à l'origine du français, devenu la langue du roi, donc langue officielle (l'ordonnance de Villers-Cotterêts impose l'usage du français dans les actes officiels en 1539). C'est ainsi que la France s'est longtemps inscrite dans un bilinguisme français-dialecte local avant que la République ne consacre le français comme langue dominante en interdisant les langues régionales, dont l'usage décline au moment de la guerre de 14 car on parle français dans les tranchées pour se comprendre. Aujourd'hui, les langues régionales (l'alsacien – qui compte 900 000 locuteurs –, le corse, le breton, l'occitan et le catalan), sont considérées comme appartenant au patrimoine de la France (loi constitutionnelle du 23 juillet 2008), et enseignées pour leur valeur de mémoire... au risque – relatif – de l'autonomisme régional.

2. Les territoires français ont été marqués différemment par la Révolution française

La Révolution française a marqué la France sur le plan religieux et politique. Sous le gouvernement de Robespierre (1792-1794), l'espace français est l'objet d'une politique de déchristianisation décrétée par la Convention (fermeture des églises, vente des biens du clergé), les révolutionnaires cherchent à remplacer l'unité religieuse de la monarchie par une unité laïque. Si ce projet échoue (échec du calendrier révolutionnaire qui ne s'applique que jusqu'en 1806, pratiques clandestines du culte, boycott du décadi qui devait remplacer le dimanche), certaines régions resteront plus attachées à l'héritage révolutionnaire que d'autres. Ainsi, les régions dont les prêtres ont majoritairement prêté serment à la Constitution civile du clergé en 1791 (Bassin parisien, Provence) deviennent des régions à la culture plus égalitaire et laïque tandis que l'Ouest vendéen ou breton, où dominaient les prêtres « réfractaires », connaissent une influence catholique tardive.

II. La France forme aussi *un* territoire conquis et unifié par les rois, réorganisé à la Révolution, et *une* nation unie, « refondée » en 1789 en tant que principe politique, consolidée sous la III^e République, mais qui s'articule à des particularismes

A. Un territoire progressivement conquis, unifié sous la monarchie, et réorganisé sous la Révolution

1. Un territoire progressivement conquis par les rois d'où émerge un sentiment d'appartenance nationale

Jusqu'au IV^e siècle apr. J.-C., l'espace des peuples gaulois est romanisé. Puis des populations germaniques s'installent, formant des royaumes

(barbares) réunis par l'empereur Charlemagne en l'an 800. Après le partage de son Empire (843), deux ensembles se font face : à l'est, la Lotharingie ; à l'ouest, la Francia, mais le terme France reste ambigu jusqu'au XIV^e siècle. Au Moyen Âge, il désigne l'Île-de-France ou les terres au nord de la Loire car le roi règne d'abord sur un peuple plutôt que sur un *territoire* unifié. Le sentiment national émerge pourtant avec la naissance du « territoire ». Après s'être donné un centre politique (Paris, capitale sous Philippe-Auguste, et pas Reims), les rois vont agrandir le territoire du domaine royal et stabiliser les zones frontalières du royaume. Sous Saint-Louis, au XIII^e siècle, on parle de *rex Franciae* (roi de France) et pas de *rex Francorum* (roi des Francs). Puis la monarchie féodale instaure l'État moderne avec un système centralisé, une monnaie, des impôts annuels (XIV^e), et une armée permanente – les francs-archers (XV^e). Au XVI^e siècle, les chroniques, les voyages des rois (cour itinérante, tour de France de Charles IX en 1564-1566), scandés par les entrées royales, les *Te Deum*, les cérémonies des sacres ou du toucher des écrouelles de la part de « rois thaumaturges » (M. Bloch), contribuent – sous la forme d'une propagande monarchique –, à forger le sentiment d'appartenance nationale qui se renforce durant la guerre de Cent Ans. Mais Jeanne d'Arc (morte en 1432) parle encore du « Royaume » pour parler de la France. En tout état de cause, le sentiment johannique donne naissance au sentiment national (C. Beaune) et, depuis Charles VII, le roi incarne l'unité du royaume.

2. Un territoire réorganisé par les révolutionnaires

À la Révolution, le décret de la Nuit du 4 août 1789 abolit les privilèges et donc les particularismes qui fragmentaient le monde social et le territoire du royaume de France. Les révolutionnaires poursuivent ainsi le travail d'unification du territoire commencé par les rois. Conséquences : les révolutionnaires impactent l'organisation sociale et économique des campagnes françaises en consacrant le droit de propriété de la terre – ce qui fera des paysans le principal soutien de la République au XIX^e siècle. En 1790, ils partagent l'espace français en 83 – départements – pour mieux l'administrer. Après avoir voulu découper des carrés égaux de 18 lieues (70 km) de côté, inspirés du principe d'égalité (découpage Sieyès, Thouret de l'Assemblée Constituante), les limites des départements s'appuient sur des critères historiques et naturels, leurs toponymes s'inspirent de noms de rivières ou de montagnes. Alors qu'ils devaient être un outil de décentralisation, pour administrer l'espace au plus près, les jacobins au pouvoir en font un outil de centralisation, qui sera renforcé sous Napoléon par la création des préfets, représentants de l'État, qui les dirigent à partir de 1800 sous le Consulat.

B. La nation française est « refondée » par les révolutionnaires de 1789 comme une et indivisible et comme principe politique

1. Les révolutionnaires de 1789 refondent la *nation* comme nation unie et indivisible

Depuis la Révolution, les événements ont favorisé la (re-)fondation de la Nation comme communauté unie. Dans *Qu'est-ce que le tiers état ?* (pamphlet de janvier 1789), l'abbé Sieyès assimile la Nation à l'ensemble de « ceux qui travaillent », cet ensemble excluant les 200 000 privilégiés du clergé et de la noblesse, vus comme des oisifs. C'est sur cette conception que les députés du tiers se fondent quand, estimant être suffisamment nombreux pour *représenter* l'ensemble de la communauté, ils se proclament Assemblée « Nationale », soit une assemblée qui représente la nation entière, unie. Ce dont témoigne aussi la mise en scène de la Fête de la Fédération (14 juillet 1790), où, un an après le 14 juillet 1789, derrière la Garde nationale, députés et délégués des départements, défilent sur le Champ de Mars à Paris pour prêter serment à la Nation, dans un moment où le culte de l'Unité dénie le local et les particularismes, tandis que Louis XVI prête serment à la Constitution de 1791...

2. Les révolutionnaires de 1789 fondent la nation comme principe politique

Mais la nation n'est pas seulement une communauté unie, qui a conscience d'elle-même grâce à un passé commun (l'histoire), à l'allégeance faite au roi, ou grâce à des marqueurs culturels (la langue), sous la Révolution, elle devient un principe juridique, sur lequel on fonde une politique. En effet, après la mort du roi (21 janvier 1793), dont la présence jusqu'en 1791 n'est d'ailleurs qu'illusion, il faut inventer une nouvelle puissance de continuité et d'unité pour la France : c'est dans ce sens qu'est imposée l'idée de nation : « le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la Nation » (art. 3 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789). En France, c'est donc l'État qui fonde la nation. Il y a coïncidence entre les deux. Et à travers la notion de nation, la France forge une forme de démocratie, car la nation est considérée comme souveraine. C'est pour cela que la notion de nation s'articule avec celle d'État et de patrie (figure de la nation en guerre). Et quand la « patrie » est déclarée « en danger » (1792-1793), à cause de la guerre étrangère et des révoltes intérieures (guerres de Vendée), c'est au nom d'une idée supérieure, abstraite et éternelle de la nation française que la **Convention nationale** fonde sa politique jacobine d'édification d'une « République une et indivisible », même si l'idée de nation chez Robespierre reste multiple (d'après A. Geffroy).

C. Mais la nation « une et indivisible » consolidée sous la III^e République, s'articule aussi sur des particularismes

1. Même si la III^e République consolide la nation, « une et indivisible »...

Sous la III^e République, Jules Ferry (président du Conseil), bien que non jacobin, veut « (re)faire la France » (M. Ozouf) sur la base d'une nation unie. Pour les républicains, il faut forger une unité des esprits, nourris aux idées de 1789, soit des individus libres (de toute appartenance) d'une nation unie. Pendant la Première Guerre mondiale, c'est sans doute cette nation unie qui s'exprime politiquement à l'échelle du pays entier (l'union sacrée) ainsi qu'à l'échelle des tranchées, quand les soldats, se parlent enfin en français, dépassant par-là les langues régionales encore répandues. L'expérience de la guerre est donc une nouvelle expérience d'unité nationale, qui sera prolongée à partir des années 1920, à travers le culte républicain rendu chaque année aux « morts pour la France » devant les monuments aux morts de chaque commune.

2. ...la nation française est articulée à des particularismes

À l'époque de l'affirmation de la III^e République, dans les années 1880-1890, pour les républicains opportunistes l'appartenance régionale ou ethnique n'est pas incompatible avec le sentiment d'appartenance à la France. Dans le cadre de son œuvre scolaire (instauration de l'école obligatoire, gratuite et laïque par les lois de 1880-1881), Jules Ferry fait recruter des maîtres d'école parmi les populations locales, des personnes susceptibles d'enseigner – presque en ethnologues – le « terroir », chaque canton contribuant à l'unité nationale. C'est ainsi que *Le Tour de France par deux enfants* de G. Bruno, succès éditorial pédagogique des années 1890 aux années 1950, fait découvrir aux élèves toutes les particularités géographiques de la France. Car vivre dans une nation, c'est aussi accepter la diversité des origines culturelles, religieuses, professionnelles, de revenus, mais aussi « ethniques », c'est dire qu'« on peut être Breton et Français à la fois » (J.-R. Pitte).

Conclusion

L'identité de la France est donc à trouver au croisement entre le national et les particularismes, entre l'idée politique de nation – construction mentale avant d'être une communauté ethnique ou linguistique – et la diversité régionale ancienne, ancrée dans les territoires, même si le lien entre territoire et identité collective pose problème dans la mesure où il signifierait un sentiment d'appartenance complètement partagé. Ceci étant posé, vivre

dans une nation, vivre en France ce devrait être, accepter la diversité des origines de chacun, « vivre profondément son identité – particulière – et en même temps en parler pour l'expliquer à l'autre » (J.-R. Pitte). Aussi, à un moment où beaucoup de Français cherchent à réinvestir des particularismes régionaux, dans un souci de mémoire et d'identité personnelle, il faudrait sans doute ajouter à ces origines des « régions » nouvelles, maghrébines, africaines ou chinoises, comme pour mieux saisir ce qu'est la France au début du XXI^e siècle, une France multiculturelle pour ne pas dire multiethnique, unifiée par l'idéologie uniformisante – mythique ? – de la République.

Sources

- C. Beaune, *Naissance de la nation France*, Gallimard, 1985
- J.-R. Pitte, *La France*, Colin, 2010
- M. Ozouf, *Composition française*, Gallimard, 2012
- J. Verrière, « Nation française, une et indivisible ? » IUFM de Mont Saint-Aignan (conférence, 2001)
- Y. Florenne, « L'identité de la France de Braudel », *Le Monde diplomatique*, 1986
- P. Nora, *Les lieux de mémoire*, Gallimard, 1997

LES DYNAMIQUES DU PEUPEMENT EN FRANCE

Introduction

Le « peuplement » peut s'entendre soit comme la distribution d'une population sur un territoire donné, soit comme l'« action » de peupler ce territoire, en lien avec les facteurs démographiques (croissance naturelle) et les mobilités géographiques (soldes migratoires). Concernant la France, le peuplement du territoire est longtemps marqué par de forts contrastes de peuplement à l'échelle nationale, mais la répartition de la population en France obéit aujourd'hui à de nouvelles dynamiques. Quels sont les traits majeurs du peuplement français ? Quelles sont les dynamiques spatiales du peuplement de la France depuis les dernières décennies ?

Phrase-plan

- I Si la distribution de la population sur le territoire fait de la France un pays au peuplement contrasté et à faible densité moyenne où s'opposent une « France du plein » et une « France du vide »...
- II Les nouvelles dynamiques spatiales depuis plusieurs décennies, liées à l'accroissement des mobilités, laissent apparaître deux France plus ou moins attractives et contribuent à recomposer le peuplement du territoire